

CONSEIL MUNICIPAL du 08/02/2019
Convocation du 2 février 2019

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 8 février à 20h00, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Michel Rochet, Maire.

Présents : MM. M. Rochet, D. Ferniot, Ph. Bride, Mmes L. Jeanguillaume, S. Hählen. MM D. Chapoutot, Cl. Kimmel, Ch. Pasteur, Mmes J. Geneletti, D. Rebboah, S. Piquet.

Absents J. Courvoisier qui donne procuration à D. Ferniot, , A. Fromond.

Secrétaire de séance : L. JEANGUILLAUME

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

DELIBERATIONS: Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1. **DPU** : le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de deux maisons avec terrain, parcelle AB167 et parcelles AC173/174 et 307.
2. **Contrat ETG** : après exposé de Mme Hählen, le conseil décide de changer d'opérateur téléphonie. Un contrat sera signé avec ETG pour : le regroupement de toutes les lignes, la fourniture de 5 numéros sur 1 ligne, le raccordement de l'atelier municipal téléphone et internet, la couverture wifi dans le bâtiment de la mairie rénovée, un standard téléphonique, la fourniture, la location et la maintenance de tout le matériel, 5 points d'accès au WIFI, pour la somme de 379.20€ TTC par mois et des frais de réouverture de ligne pour 570€ TTC.
3. **Contrat de maintenance chauffage** : suite à la défection de l'entreprise Nouveau, le conseil doit se prononcer sur le choix d'un nouveau prestataire pour la maintenance de nos installations de chauffage. 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Après exposé, le conseil retient l'entreprise MOLIN d'Arbois pour un montant de 3 990€ HT par an, ramonage compris. Le conseil autorise M. le Maire à signer le contrat qui a une durée d'un an renouvelable.
4. **Prestataire pour la gestion des studios** : suite à la résiliation du contrat avec la SOGEPRIM, le conseil retient BERSOT Immobilier d' Arbois pour un contrat de gestion complète des studios situés rue du Square Alixant à compter du 1^{er} avril, avec encaissement puis reversement global des loyers. Les frais de gestion seront de 7.50% sur les loyers et à chaque nouveau contrat, 200€ à la charge du bailleur et 200€ à la charge du locataire. Le conseil autorise M. le Maire à signer le contrat. Les studios étant loués meublés, la commune devra équiper ces logements avec la dotation standard des meublés.
5. **Attribution de la compensation provisoire de la CCVA** : l'attribution de compensation 2019 se présente comme suit :

Attribution de compensation de la taxe professionnelle unifiée	:	+44 972.46
Contingent incendie	:	- 28 520.00
Mutualisation du personnel (rectification 2018)	:	- 8 798.53
Mutualisation du personnel (2019)	:	- 194 090.70
TOTAL A REVERSER	:	186 436.77

Le conseil valide le montant de l'attribution de compensation provisoire ainsi que le total à reverser à la CCVA.

6. **Convention SPA Dole** : le conseil vote le renouvellement de la convention avec la SPA de Dole pour la prise en charge des animaux errants. Le montant de la cotisation est de 1€ par habitant, soit 1 116€.
7. **Délégués commission jeunesse** la réunion du 16 janvier dernier a vu la création de la commission jeunesse ; 9 actions ont été présentées (résultat des réunions avec Territoire conseil). Des projets d'action ont été listés avec en premier lieu la communication avec l'ouverture d'un site dédié aux jeunes. Le conseil désigne un nouveau délégué jeunesse suite au désistement de Mme Hählen : Mme Jeanguillaume.
8. **Achat de matériel pour les studios** : une ligne sera ouverte sur le budget 2019 pour l'équipement des studios.

9. **Compteurs caloriques** : pour la location des studios, des compteurs caloriques doivent être installés pour répartir les charges locatives. 2 entreprises ont été contactées, une seule a répondu. Dossier en attente.
10. **Facturation des composteurs** : la commune achète des composteurs en bois ou plastique au Sictom de Dole au prix de 15€ l'unité. Le conseil décide de les revendre à prix coûtant.
11. **Carte jeunes** : le conseil valide la proposition d'acheter et de revendre des cartes jeunes au prix coûtant. Une liste des jeunes intéressés sera établie pour connaître le nombre de cartes.
12. **Tarif mobilier urbain** : suite aux nombreuses incivilités à l'égard de notre mobilier urbain. Le conseil décide d'appliquer des tarifs pour la remise en état du mobilier urbain, à savoir : 150€ pour les éléments bas et 100€ pour les poteaux. Les titres exécutoires seront adressés par la Trésorerie aux conducteurs indécents.
13. **Motion Lyria** : le 29 janvier dernier, une réunion a eu lieu à Dole, en présence notamment de Mme la Présidente de Région. Une motion a été votée contre la suppression d'un train (aller et retour) par jour et le changement des horaires des trains entre Lausanne et Paris. Le conseil soutient cette motion et autorise M. le Maire à la signer au nom de la commune de Mouchard.

Une réunion est prévue entre les communautés d'Arbois/Poligny/Salins, la CCVA, Loue/Lison, la commune de Mouchard, pour le devenir du buffet de la gare.

14. **Electrification du lotissement des Varraches** : il s'agit de la modification de la convention signée en septembre 2017 avec le Sidec, le désignant maître d'ouvrage de l'opération. Le montant des travaux est inférieur aux prévisions 47 780€ pour 47 960€ prévus, soit une baisse de 180€.
15. **Amende de Police** : demande concernant les trottoirs du lotissement des Varraches. Les bordures et trottoirs sont éligibles à la subvention « amende de police ». Le conseil autorise le Maire à déposer une demande de subvention. Le montant exact de la subvention demandée sera annoncée au conseil lors de sa prochaine réunion. Une demande de document rectificatif sera adressée au Maître d'ouvrage.

INFORMATIONS :

Une visite de contrôle du remplissage des bacs bleus a eu lieu à Mouchard. Sur 37 bacs contrôlés, 9 ont fait l'objet de remarques pour non-conformité des déchets et 1 bac n'a pas été ramassé. Voir l'article sur le flash info et sur le site. Le conseil municipal regrette le manque de discipline de certains usagers qui risque de pénaliser la collectivité.

Travaux :

Rue Mouffetard : lundi 11 février coupure d'eau de 8h30 à 12h, pour travaux de raccordement des conduites.

Lotissement des Varraches : les travaux ont démarré.

Mairie : travaux d'isolation du grenier terminés, pose des plafonds en cours au 1^{er} étage. Peinture et sol à suivre.

Angle Rue Mouffetard et Rue Gilbert Cuinet : le poteau électrique a été déplacé.

Assainissement rue Mouffetard : en 2017, la compétence eaux usées et pluviales dépendait en totalité de la CCVA. Depuis l'été 2018, la compétence eau pluviale revient aux communes. Concernant les travaux d'assainissement rue Mouffetard, il conviendra d'inscrire au budget une somme de 5 000€ pour les travaux en cours ;

Point information : le Sictom de Dole ne récupère plus les déchets diffus et spécifiques (peintures, solvants, colles, produits phytosanitaires...). La reprise doit se faire auprès des distributeurs de ces produits). Une réunion aura lieu le 13 février 2019 au Foyer rural de Saint Aubin pour évoquer les projets d'évolution des modalités de collecte des ordures. Le 21 février 2019, une nouvelle réunion aura lieu à Chamblay.

Etat sanitaire des arbres de la commune : une évaluation de l'état de 20 marronniers et 12 platanes a été demandé.

Grand débat : un grand débat peut être organisé dans toutes les communes. 4 questions déterminées peuvent être débattues. Elles pourraient faire l'objet de 2 réunions l'une à Mouchard et l'autre réunion à Mont Sous Vaudrey.

Un cahier citoyen a été ouvert à la mairie.

Sur internet, il est possible de répondre au grand questionnaire.

Une salle sera mise à disposition par la Mairie.

Mobilier Mairie : une réunion est à prévoir pour le choix du futur mobilier.

Gilets jaunes : une réunion a eu lieu salle Alixant au sujet du RIC.

Octobre Rose : une Color Run au profit d'Octobre Rose est envisagé le 22 septembre au stade.

.

Prochaine réunion du conseil : vendredi 22 mars 2019 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion à 21h48.

Le secrétaire,

Lydie Jeanguillaume

Le Maire,

Michel Rochet